

PERSONAL COBRANDED CARD

.....

YOUR WORLD



INFORMATIONS RELATIVES
À VOTRE CARTE

ASSURANCES INCLUSES

⋮ SOMMAIRE

Les prestations d'assurance de votre carte en bref 1

Une couverture d'assurance moulée sur vous

Assurance protection juridique 3

Assurance couverture des achats 4

Meilleur prix garanti 5

Assurance voyage 6

PRESTATIONS D'ASSURANCE DE VOTRE CARTE EN BREF.

Dès la toute première utilisation de votre carte, les services et biens acquis sont protégés par la vaste gamme de prestations d'assurance comprises dans votre Carte Personal ; le présent document vous fournit de précieuses informations sur les conditions d'assurance, ainsi que les assureurs auxquels vous adresser en cas de sinistre.

Préalables.

Pour bénéficier de toutes les prestations liées à un achat, il vous suffit d'avoir payé en avance au moins 51 % du prix au moyen de votre Carte Personal.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez les extraits des Conditions Générales d'Assurance (CGA) valables pour les assurances gratuites incluses dans votre Carte Personal.

TYPE D'ASSURANCE ET DE PRESTATION	SOMME ASSURÉE	ASSUREUR	CONTACTS
CARTES GOLD			
Assurance protection juridique - par sinistre	CHF 300'000	CAP Protection juridique	+41 (0) 583580909
Assurance couverture des achats - par sinistre - par an	CHF 10'000 CHF 2'000	AWP P&C S.A., Paris	+41 (0) 442833222
Meilleur prix garanti - Couverture maximale par sinistre et par an	CHF 2'000	AIG Europe Limited, London	+41 (0) 433333700
Assurance voyage - Frais d'annulation - Interruption de voyage et assistance voyage - Retards de voyage - Bagages - Frais de traitements médicaux et assistance médicale - Responsabilité civile voyage - Exclusion de la franchise pour véhicule de location (CDW)	CHF 40'000 CHF 40'000 CHF 40'000 CHF 3'000 CHF 10'000 CHF 1'500'000 CHF 10'000	AWP P&C S.A., Paris	+41 (0) 442833222

TYPE D'ASSURANCE ET DE PRESTATION	SOMME ASSURÉE	ASSUREUR	CONTACTS
-----------------------------------	---------------	----------	----------

CARTES CLASSIC

Assurance protection juridique - par sinistre	CHF 250'000	CAP Protection juridique	+41 (0) 583580909
Assurance couverture des achats - par sinistre - par an	CHF 5'000 CHF 2'000	AWP P&C S.A., Paris	+41 (0) 442833222
Meilleur prix garanti - Couverture maximale par sinistre et par an	CHF 1'000	AIG Europe Limited, London	+41 (0) 433333700
Assurance voyage - Frais d'annulation - Interruption de voyage et assistance voyage - Retards de voyage - Bagages - Frais de traitements médicaux et assistance médicale - Responsabilité civile voyage - Exclusion de la franchise pour véhicule de location (CDW)	Optional* Optional* Optional* - - - Optional*	AWP P&C S.A., Paris	+41 (0) 442833222

* doit être commandé séparément

CARTES PREPAID

Assurance protection juridique - par sinistre	CHF 250'000	CAP Protection juridique	+41 (0) 583580909
Assurance couverture des achats - par sinistre - par an	CHF 5'000 CHF 2'000	AWP P&C S.A., Paris	+41 (0) 442833222
Assurance voyage - Frais d'annulation - Interruption de voyage et assistance voyage - Retards de voyage - Bagages - Frais de traitements médicaux et assistance médicale - Responsabilité civile voyage - Exclusion de la franchise pour véhicule de location (CDW)	Optional* Optional* Optional* - - - Optional*	AWP P&C S.A., Paris	+41 (0) 442833222

* doit être commandé séparément

∴ ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE.

Assureur:

CAP Protection juridique
Affaires spéciales
Case postale 8010 Zurich Suisse
Téléphone: +41 (0) 583580909
E-mail: capoffice@cap.ch

Couverture d'assurance:

- Les frais d'expertises et d'analyses ordonnées par l'assureur ou par une autorité civile, pénale ou administrative.
- Les frais de justice ou d'arbitrage à la suite d'une procédure civile, pénale ou administrative.
- Les dépenses à la charge de l'assuré lors d'une procédure civile, pénale ou administrative.
- Les honoraires d'un avocat ou de toute autre personne ayant les qualifications requises par la loi applicable à la procédure.
- Les frais de voyage pour se rendre à des audiences en dehors de la Suisse.
- Cautions de droit pénal.

Personnes assurées:

Tous les titulaires d'une carte Visa et/ou Mastercard (ci-après «carte») valable et émises en Suisse par la Cornèr Banque SA (ci-après «Cornèrcard»). Sont également assurés toutes les personnes vivant durablement en ménage commun avec le titulaire, en leur qualité de conducteur et passager d'un véhicule loué suite à un accident pour les risques selon l'art. 2b) des Conditions Générales d'Assurance.

Début et durée:

L'assurance entre en vigueur dès que Cornèrcard a émis la carte et que le titulaire de la carte se trouve en possession de celle-ci. L'assurance est valable aussi longtemps que le titulaire de la carte est en possession d'une carte valable.

Conditions:

L'assurance est valable dans le monde entier, pourvu qu'au moins 51 % des coûts aient été payés par avance avec la carte Cornèrcard. Sont couverts les contrats relatifs à l'acquisition de marchandises et de services. Il en va de même pour la protection juridique circulation lors de la location d'une voiture et pour les achats sur internet.

Prime annuelle:

Gratuite.

Montants maximums assurés par sinistre:

Cartes Gold	CHF 300'000
Cartes Classic/Prepaid	CHF 250'000

En cas de sinistre:

Tout sinistre doit immédiatement être déclaré et prouvé à CAP Protection juridique.

Extrait CGA 04.2017 – édition 04.2017

⋮ ASSURANCE COUVERTURE DES ACHATS.

Assureur:

Allianz Global Assistance
AWP P&C S.A., Saint-Ouen (Paris)
Succursale de Wallisellen (Suisse)
Hertistrasse 2, 8304 Wallisellen Suisse
Téléphone: +41 (0) 442833222
Fax: +41 (0) 442833383
E-mail: info@allianz-assistance.ch

Couverture d'assurance:

- brigandage (vol accompli sous la menace ou l'emploi de la force à l'égard de l'assuré),
 - vol,
 - destruction,
 - endommagement
- des objets assurés.

Personnes assurées:

- Le titulaire de carte (ci-après dénommé «personne assurée») d'une carte de crédit et/ou d'une carte prépayée Visa et/ou Mastercard (ci-après dénommée «carte») valable, non résiliée et émise en Suisse par Cornèrcard.
- Le conjoint de la personne assurée; si la personne assurée n'est pas mariée, la personne vivant maritalement avec lui dans le même foyer ou le partenaire enregistré.
- Les enfants célibataires à la charge de la personne assurée, jusqu'à 25 ans révolus, vivant dans le même foyer que la personne assurée.

Début et durée:

L'assurance entre en vigueur dès que Cornèrcard a émis la carte et que le titulaire de carte se trouve en possession de celle-ci. L'assurance est valable tant que le titulaire de carte est en possession d'une carte valable.

Condition:

L'assurance est valable dans le monde entier, pourvu qu'au moins 51 % des frais de voyage aient été payés par avance avec la Cornèrcard.

Prime annuelle:

Gratuite.

Valeur minimale de la marchandise:

CHF 50 (respectivement pour les cartes en USD ou en EUR, USD 50 ou EUR 50).

Montants maximums assurés:

Cartes Gold	CHF 2'000/ par sinistre CHF 10'000/ par an
Cartes Classic/Prepaid	CHF 2'000/ par sinistre CHF 5'000/ par an

En cas de sinistre:

Tout sinistre doit être immédiatement déclaré et prouvé à Allianz Global Assistance.

Extrait CGA 04.2017 – édition 04.2017

MEILLEUR PRIX GARANTI.

Assureur:

AIG Europe Limited, London
Succursale d'Opfikon
Sägereistrasse 29, 8152 Glattbrugg Suisse
Téléphone: +41 (0) 433333700
Fax: +41 (0) 433333799
E-mail: aigswiss@aig.com

Couverture d'assurance:

Indemnisation de la différence entre le prix effectivement payé et une offre de prix plus intéressante pour un objet identique.

Les détails de la couverture d'assurance figurent à l'art. 8 des Conditions Générales d'Assurance.

Personnes assurées:

- Le titulaire (ci-après «personne assurée») d'une carte Gold Visa et/ou Mastercard® et/ou Classic Visa et/ou Mastercard® valide, non résiliée et émise en Suisse par Cornèrcard (ci-après «carte»).
- L'assurance n'est pas valide pour les cartes InterCard et Global Card.

Début et durée:

La couverture d'assurance prend effet à l'émission de la carte par Cornèrcard et à la prise de possession de la carte par la personne assurée, et prend fin avec la résiliation du contrat de carte Cornèrcard (par Cornèrcard ou par la personne assurée) ou à l'expiration de la carte.

Condition:

Pour que la personne assurée ait droit à une prestation d'assurance en cas de survenance d'un événement assuré, les billets acquis doivent avoir été payés au minimum à 51 % avec la carte, valable et émise par Cornèrcard, de la personne assurée.

Prime annuelle:

Gratuite.

Valeur minimale du bien:

CHF 50.

Prestations:

Cartes Gold	CHF 2'000
Cartes Classic	CHF 1'000
Cartes Prepaid	indisponible

En cas de sinistre:

Tout sinistre doit être immédiatement déclaré et prouvé à AIG Europe Limited, London.

Extrait CGA 01.2018 – édition 01.2018

⋮ ASSURANCE VOYAGE.

L'assurance voyage est incluse et gratuite pour les cartes Gold Visa et Mastercard.
Elle est payante pour les cartes Classic et Prepaid Visa et Mastercard et doit être demandée séparément.

Assureur:

Allianz Global Assistance
AWP P&C S.A., Saint-Ouen (Paris)
Succursale de Wallisellen (Suisse)
Hertistrasse 2, 8304 Wallisellen Suisse
Téléphone: +41 (0) 442833222
Fax: +41 (0) 442833383
E-mail: info@allianz-assistance.ch

Personnes assurées:

Couverture individuelle:

Le titulaire de la carte.

Début et durée:

- Le titulaire de la carte et toutes les personnes qui vivent chez lui dans le même foyer ou qui y séjournent régulièrement la semaine ou le week-end.
- Les enfants à charge du titulaire de la carte et ceux du concubin qui ne vivent pas dans le même foyer que le titulaire de la carte.

Début et durée:

Cartes Gold Visa et Mastercard

L'assurance entre en vigueur dès que Cornèrcard a émis la carte et que le titulaire de la carte se trouve en possession de celle-ci. L'assurance est valable tant que le titulaire de la carte est en possession d'une carte valable.

Cartes Classic/Prepaid Visa et Mastercard

L'assurance prend effet dès le moment où l'adhésion est arrivée chez Cornèrcard. Elle est conclue pour une durée d'une année. Si elle n'est pas résiliée au plus tard deux mois avant l'échéance, elle se prolonge tacitement d'une année. En cas de résiliation écrite de la carte, la couverture d'assurance s'éteint avec l'échéance de la carte.

Condition:

Pour qu'il y ait couverture d'assurance, l'arrangement de voyage/le véhicule loué doit être payé au minimum à 51 % et à l'avance avec la Cornèrcard.

Prime annuelle:

Cartes Gold: gratuite.

Cartes Classic: couverture individuelle CHF 35 | couverture familiale CHF 49

Cartes Prepaid: couverture individuelle CHF 35 | couverture familiale CHF 49

Couvertures d'assurance et montants maximum assurés:

Cartes Gold	Frais d'annulation	CHF 40'000
	Interruption de voyage et assistance voyage	CHF 40'000
	Voyage de remplacement	CHF 40'000
	Retards de voyage	CHF 3'000
	Bagages	CHF 10'000
	Frais de traitements médicaux et assistance médicale	CHF 1'500'000
	Exclusion de la franchise pour véhicule de location (CDW)	CHF 10'000
Cartes Classic/ Prepaid couverture individuelle	Frais d'annulation	CHF 10'000
	Interruption de voyage et assistance voyage	CHF 10'000
	Voyage de remplacement	CHF 10'000
	Retards de voyage	-
	Bagages	-
	Frais de traitements médicaux et assistance médicale	-
	Exclusion de la franchise pour véhicule de location (CDW)	CHF 10'000
Cartes Classic/ Prepaid couverture familiale	Frais d'annulation	CHF 10'000 par personne/ CHF 40'000 par événement assuré
	Interruption de voyage et assistance voyage	CHF 10'000 par personne/ CHF 40'000 par événement assuré
	Voyage de remplacement	CHF 10'000 par personne/ CHF 40'000 par événement assuré
	Retards de voyage	-
	Bagages	-
	Frais de traitements médicaux et assistance médicale	-
	Exclusion de la franchise pour véhicule de location (CDW)	CHF 10'000

En cas de sinistre:

Pour les événements survenant avant le début du voyage (frais d'annulation, retards de voyage, bagages et exclusion de la franchise pour véhicule de location): tout sinistre doit d'abord être immédiatement déclaré à l'organisateur de voyages, puis à Allianz Global Assistance, tél. +41 (0) 442833222.

Pour les événements survenant pendant le voyage (interruption de voyage et assistance voyage, frais de traitements médicaux et assistance médicale): pour pouvoir bénéficier des prestations d'Allianz Global Assistance vous devez déclarer immédiatement tout sinistre à la centrale d'appels d'urgence AGA24h, tél. +41 (0) 442833448.

Extrait CGA 01.2018 – édition 01.2018

∴ NOUS SOMMES TOUJOURS À VOS CÔTÉS.

Où que vous soyez, quel que soit le moment où vous en aurez besoin, nous serons constamment à votre disposition pour répondre à vos exigences. De notre part, c'est un engagement. Celui de vous garantir un produit fait sur mesure pour vous et pour votre style de vie de même qu'un support 24/7/365. N'hésitez pas, appelez-nous.

Help Line
24h
+41 91 800 41 50

Cornèr Banca SA, Cornèrcard
Via Canova 16, 6901 Lugano



cornèrcard